SENIORS EN VACANCES FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023



Les mentions suivies de * sont obligatoires pour la finalisation de votre demande.

Pour les aidants, remplissez les informations de la personne aidée en Participant 1 et vous-même en Participant 2. Pour les aidants partant en séjour de répit (détail au verso), vous devez remplir le Participant 1 pour la personne aidée et vous-même en participant 2.

PARTICIPANT 1: Identifiant (si déjà inscrit):
Civilité* : □ Madame* □ Monsieur* Nom* : Prénom* : Date de naissance* : Lieu de naissance* : Adresse complète* : Adresse complète :
Email:
PARTICIPANT 2: Identifiant (si déjà inscrit):
Civilité* : ☐ Madame* ☐ Monsieur* Nom* : Prénom* : Date de naissance* : Lieu de naissance* : Adresse complète* :
Email:
POUR FINALISER VOTRE DEMANDE : envoyez votre dossier complet (la liste des documents est au verso) et lisible à :
ANCV - SENIORS EN VACANCES TSA 41234 - 57072 METZ CEDEX 3 Je reconnais accepter le transfert de mes données de santé à l'ANCV afin de gérer ma demande d'aide*: Signature du 1er participant*: Signature du 2e participant*:

Souhaitez-vous recevoir le catalogue en 2024 ? ☐ Oui ☐ Non

(1) Pour être aidant, le participant 1 doit justifier d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme séniors en vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisations d'enquêtes de satisfaction. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'oubjil, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également d'effinir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à ANCV, déléqué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète à la quelle nous pouvons vous répondre. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être éligible au programme Séniors en Vacances vous devez respecter les 3 conditions ci-dessous :

- Condition d'âge : être âgé de 60 ans ou plus ou à partir de 55 ans pour les personnes en situation de handicap
- Condition de situation : être retraité ou sans activité professionnelle
- Condition de résidence : résider en France

Il est possible de profiter du programme en tant qu'accompagnant (conditions détaillées ci-après).

Le programme vous permet de profiter des destinations 2023 pour un tarif maximum de :

• 369€ pour un séjour de 5 jours/4 nuits • 442€ pour un séjour de 8 jours/7 nuits

Ces tarifs peuvent être réduits en profitant de l'aide financière (conditions détaillées ci-après).

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est attribuée sous contrôle de ressources, si le revenu net imposable du dernier avis d'imposition est inférieur ou égal :

• Pour les personnes seules :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable personne seule	15 175	20 288	25 400	30 513	35 625	40 738	45 850	50 963	56 075	61 188	66 300

• Pour les personnes en couple :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable couple marié ou pacsé	-	-	28 637	33 749	38 862	43 974	49 087	54 199	59 312	64 424	69 537

L'aide financière est directement versée au professionnel de tourisme et de loisirs. Elle est d'un montant de :

• 161€ pour un séjour de 5 jours/4 nuits • 194€ pour un séjour de 8 jours/7 nuits

RÈGLES DE VALIDATION DES ACCOMPAGNANTS

Dans certains cas, les bénéficiaires du programme Séniors en Vacances peuvent être accompagnés par des personnes qui ne sont pas éligibles. Les situations acceptées pour être accompagnant sont :

- Les conjoints (mariés ou pacsés) qui bénéficieront des mêmes tarifs (un justificatif sera nécessaire).
- Les aidants (proche-aidant ou aidant professionnel) qui apporteront une aide lors du séjour d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie (un justificatif sera nécessaire). Les aidants bénéficieront de l'aide financière pour chacun des séjours en tant qu'aidant.
- Les mineurs dans le cadre de séjour intergénérationnel uniquement (avec ou sans lien de parenté) à signaler lors de la réservation auprès du professionnel de tourisme et de loisirs. Il ne faut pas les inscrire sur le présent formulaire.

Cas particulier du séjour répit : dédié aux personnes qui aident au quotidien un sénior éligible en situation de handicap ou de perte d'autonomie (un justificatif sera nécessaire). Ces aidants peuvent bénéficier des séjours Séniors en Vacances, mais peuvent partir seuls. Pour cela, il faut déclarer le sénior en participant 1, ainsi que l'aidant en participant 2 et cocher la case correspondante dans le présent formulaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

<u>Pour chacun des participants</u> (quelle que soit la situation, hormis les mineurs) :

- Pièces d'identité (Carte Nationale d'Identité, passeport, Carte de Séjour, etc.)
- Toutes les pages du dernier Avis d'Imposition (A l'avis <u>déclaratif</u> n'est pas accepté).

Pour les conjoints qui n'ont pas le même avis d'imposition :

• Un justificatif de mariage (attestation, livret de famille, etc.) ou de PACS (justificatif de vie commune).

Pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie :

• Carte d'invalidité, attestation d'invalidé (pension, retraite, etc.), certificat médical indiquant le besoin d'un accompagnant, etc.

Pour les bénéficiaires dont la retraite ou l'absence d'activité professionnelle n'est pas précisée dans l'avis d'imposition :

• Titre de pension de retraite, carte de retraitée, attestation justifiant le statut de chômeur ou de retraité, etc.

Après réception de votre dossier complet et lisible, vous serez notifié par courrier dès la validation de votre dossier. Plus d'information sur https://www.ancv.com/seniors-en-vacances ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au :